

## PCAET Entre Dore et Allier – Réponse Avis de l'Etat – 08/2023

Alinéa	Remarques Etat	Réponse CCEDA
<b>A) Remarques d'ordre général</b>		
A)1)c)	<p>Manque d'informations/sujets</p> <p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Estimation production de biomasse</li> <li>- Présentation des émissions de GES par secteurs</li> <li>- Séparation résidentiel/tertiaire</li> <li>- Analyse évolutions réseaux gaz/électricité</li> </ul> <p>Stratégie :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence analyse capacité de livraison EnR par les réseaux de chaleur</li> <li>- Articulation manquante avec la PPE, SNBC et SRADDET</li> </ul>	Prise en compte de la remarque et mise à jour du document avec les dernières données disponibles.
A)2)a)	Manque de détail sur la présentation de la gouvernance lors de l'élaboration et de la future gouvernance prévue	Prise en compte de la remarque → ajout de deux pages complémentaires sur la gouvernance passée et prévue, en annexe du document de plan d'actions.
A)2)b)	<p>Peu d'implication des acteurs territoriaux lors de l'élaboration, pourtant identifiés dans le plan d'actions</p> <p>Beaucoup d'actions définies comme portées par la CCEDA, avec de faibles moyens humains prévus</p>	La CCEDA a eu des difficultés à mobiliser un certain nombre d'acteurs lors des réunions d'élaboration, malgré une sollicitation systématique. Certains de ces acteurs sont pourtant phares dans des actions de transition écologique et ont donc été associés en tant que partenaires des actions. Cependant, il a été difficile d'associer des partenaires, même investis dans les réunions, comme « pilotes » d'actions car ne le souhaitaient pas.
A)2)c)	Une synthèse pour mettre en valeur la cohérence du PCAET avec les autres dispositifs (PLUi-H, PVD, SCoT...) serait intéressante	Un schéma de synthèse du positionnement du PCAET avec les autres outils de planification est mis en avant page 21 du diagnostic. Quand au lien avec les dispositifs de la CCEDA, ils sont plus explicité page 22.
<b>B) DIAGNOSTIC</b>		
B)1)	Une synthèse du diagnostic serait intéressante	Synthèse réalisée par la CCEDA qui fera partie du dossier de consultation du public
B)2)a)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- compétences : ajouter une mention sur la compétence mobilité : transfert à la Région et AOM SMTUT pour 3 communes du territoire</li> <li>- géographie : commenter carte SAGE, évoquer les études HMUC et corriger la mention p 104</li> <li>- situation économique : détailler davantage le volet industrie et compléter dans le plan d'actions (créer des échanges entre la CCEDA et les principales entreprises industrielles)</li> <li>- cadre législatif : faire figurer les lois climat et résilience 2021 et accélération de la production des EnR 2023</li> <li>- décaler hypothèses 2030 et 2050 dans la stratégie (26-29)</li> </ul>	Remarques prises en compte et ajout des informations manquantes dans le rapport de diagnostic.
B)2)b)	<p>Modifier titres pour séparer émissions des GES et polluants atmosphériques</p> <p><b>Emissions GES :</b></p> <p>Manque des émissions GES déchets et énergie</p> <p>Détailler émissions secteur tertiaire, industrie et autres transports</p>	Remarque prise en compte → modification effectuée

	<p>Réaliser un tableau de synthèse des émissions de GES par secteur  Transports : mentionner l'autoroute A89 qui prend part dans les émissions/ajouter question d'intermodalité et rabattement vers les gares dans les pistes de réduction  Page 40 : corriger quelques mentions et données ambiguës</p>	<p>Les émissions de GES pour l'industrie et les déchets sont confidentielles au niveau de l'ORCAEE et ne sont donc malheureusement pas disponibles à l'échelle de la CCEDA, c'est pourquoi les deux secteurs sont regroupés.  Les autres secteurs ont été davantage détaillés et les remarques suivantes prises en compte.</p>
	<p><b>Polluants atmosphériques :</b>  Détailler pour les secteurs déchets et énergie  Indiquer les niveaux de réduction déjà atteints à ce jour par rapport aux données de référence  Préciser l'année de référence p.53  Différencier les objectifs PREPA/SRADET  Réaliser une synthèse par type de polluant pour présenter les pistes de réduction adaptées à la CCEDA  Manque de détail sur les enjeux liés aux pesticides et hydrocarbures p 54</p>	<p>Remarques et propositions prises en compte et ajoutées dans le document</p>
B)2)d)	<p><b>Séquestration CO2</b>  Incohérence sur les données de séquestration</p>	<p>Les données ont été mises en cohérence entre les documents.</p>
	<p>L'utilisation de la biomasse dans la séquestration, comme la production de bois de construction, n'est pas abordée alors qu'il s'agit d'un stock complémentaire de carbone  Incohérence entre les données du diagnostic et de la stratégie</p>	<p>L'utilisation de la biomasse dans la séquestration (bois de construction) n'est pas détaillée sur les données ORCAEE.</p>
B)2)e)	<p><b>Consommation d'énergie</b>  Omission des données pour les secteurs des déchets et de l'énergie  Ajouter les valeurs GWh d'énergie finale consommées par secteur dans un tableau de synthèse  Transports : mentionner les consommations liées au trafic autoroutier et les parts modales  Résidentiel : mentionner que les ENR utilisées sont thermiques (principalement le bois énergie), mais il existe également d'autres ENRt sur le territoire (solaire thermique, géothermie)  Part d'électricité consommée : préciser si consommation renouvelable ou non  Erreur p 69 : objectif de consommation d'énergie  Développer davantage les potentiels de réduction</p>	<p>Les différentes remarques ont été prises en compte lorsque les données étaient disponibles.  Concernant les potentiels de réduction, il a été fait le choix de rester général car développés dans le rapport de stratégie. Ils visent à proposer une ouverture sur les thématiques et pistes d'actions proposées par la suite.</p>
B)2)f)	<p><b>Réseaux de distribution</b>  Partie à développer, détailler et actualiser  Gaz : tracé des réseaux  Réseau de chaleur : partie à part avec détails sur le travail réalisé avec l'Aduhme  Réseau d'électricité : mettre à jour données capareseau, se rapporter au dernier S3REnR 2022 et agrandir la cartographie des postes en dehors de la CCEDA</p>	<p>Remarques prises en compte et ajoutées dans le document.</p>
B)2)g)	<p><b>Energies renouvelables</b>  Géothermie : préciser permis Allier-Andelot et conclusions  Biogaz : mettre à jour les données et détailler le gisement  Hydraulique : préciser si absence de production et/ou potentiel  Solaire thermique : préciser davantage (potentiel)  Photovoltaïque : « potentiel de production » et non « potentiel de puissance » (page 78). En outre, il faudrait préciser le type de surface où se situent ces potentiels identifiés : bâtiments,</p>	<p>Les informations manquantes ont été ajoutées/complétées : biogaz, photovoltaïque, hydraulique...  Concernant la géothermie, d'autres données n'ont pu être trouvées pour compléter les informations.  Le potentiel de production photovoltaïque est bien de 132 GWh d'après le rapport 2022 de l'ORCAE.  Les productions et potentiels biocarburants n'ont pas été abordées par manque d'information.</p>

	parkings, sols dégradés, etc. Enfin, le rapport indique un potentiel de production de 132 GWh alors que la source ORCAE pour 2019 s'élève à 142 GWh. Les productions et potentiels des biocarburants ne sont pas abordés. L'existence de plusieurs projets photovoltaïques et de méthanisation sur le territoire pourrait être indiquée.	
B)2)h)	<b>Vulnérabilité</b> Réaliser une synthèse	La synthèse a été réalisée et sera mise à disposition dans le dossier de consultation du public.
	Ajouter des précisions sur plusieurs points : - Occupation des sols : commentaire carte p101 - Ressource en eau : préciser état d'avancement PTGE, demandes réalisation forages irrigation dégradation qualité de l'eau vis-à-vis de l'agriculture émergence de projets de création de retenues collectives à usage agricole	Remarque prise en compte → précisions apportées sur ces points
	Remarques diverses de formes à corriger (pagination, légende de graphiques, termes à corriger, expliciter...) cf avis complet	Remarques prises en compte → modifications effectuées
<b>C) STRATEGIE</b>		
C)1)	Réaliser une synthèse du document	Synthèse réalisée par la CCEDA qui fera partie du dossier de consultation du public
C)2)	Ajouter un tableau de synthèse des 3 scénarii, leurs caractéristiques et résultats (consommation d'énergie, émissions GES)	Des figures de synthèse des 3 scénarii en termes de consommations d'énergie et d'émissions de GES ont déjà été réalisées (figures 18 et 19).
	Faire référence aux lois actualisées : loi Climat et Résilience 2021 et loi d'accélération des EnR 2023 + mise en cohérence des scénarii actualisés Secteurs : attention aux termes « transports » vs « transport de personnes »	Lois actualisées : la rédaction du rapport de stratégie a eu lieu en 2022 soit avant la promulgation de la loi d'accélération des EnR, elle n'est donc pas prise en compte dans l'élaboration des scénarii législatifs. A noter également que ces scénarii s'appuient sur le SRADDET, la loi Energie et Climat et la SNBC2, c'est pourquoi les autres lois n'ont pas été mentionnées. Les transports incluent bien l'ensemble des transports routiers, y compris sur les graphiques → modification réalisée
	<b>Scénario tendanciel</b> : mettre en avant les éléments qui expliquent pourquoi une baisse des consommations d'énergie et de GES est observée jusqu'en 2030 et une inversion s'opère jusqu'en 2050.	Cette première baisse jusqu'en 2030 est liée aux mesures mises en place, celles-ci perdent leur effet par rapport à la tendance de l'évolution démographique qui entrainerait à nouveau une augmentation des consommations d'énergie totales. Phrase ajoutée au rapport.
	<b>Scénario maximal</b> : détailler « préconisations supplémentaires » associées aux mesures du SRADDET (page 15). Certaines hypothèses utilisées pour la réduction des consommations d'énergie, présentées page 17, et ne peuvent se suffire à elles-mêmes pour comprendre leurs traductions et répercussions dans les résultats du scénario.	Les hypothèses ont été définies par le bureau d'études et ne peuvent être davantage complétées. Pas de modification retenue.
	<b>Scénario territorialisé</b> : ajouter le bilan des ateliers du 11 juillet 2022 serait bienvenu pour comprendre les orientations retenues et en avoir le détail. Pour la qualité de l'air, il est à préciser explicitement que les objectifs de réduction des émissions de polluants ne sont pas à atteindre à l'échelle de la CCEDA	Ajout du bilan des ateliers du 11/07/22 dans le rapport de stratégie. Ajout d'une mention concernant les objectifs de réduction de polluants à l'échelle nationale et non CC.

	<p>Objectif de « réduire voire supprimer les chauffages au bois individuel » contradictoire avec la promotion de ces solutions dans la sous-action I.1.A du plan d'actions. Prévoir objectifs plus précis sur certains aspects de cette stratégie (page 38) ; « les projets seront localisés en priorité dans les enveloppes bâties et que le recours aux extensions urbaines sera ponctuel ». Il pourrait être visé de réaliser la réhabilitation d'une part de logements vacants (10 % à 15 % du parc de logements anciens ou vacants par exemple).</p>	<p>Modification de la phrase en : « favoriser des pratiques vertueuses des chauffages au bois individuels ». Les objectifs quant à la stratégie foncière seront définis plus précisément dans le PLUi-H en cours d'élaboration, il n'est pas souhaité par les élus de fixer des règles définies à ce jour dans le PCAET, mais de plutôt rester dans des tendances, notamment au niveau du rapport de stratégie → Pas de modification retenue</p>
	<p>Les <b>hypothèses présentées en annexe</b> ne sont pas assez détaillées pour comprendre comment elles ont été traduites quantitativement sur l'impact des émissions de GES et de consommation d'énergie et apparaissent pour certaines très ambitieuses.</p>	<p>Les hypothèses ont été définies par le bureau d'études en charge de l'élaboration. Il est à noter que le rapport de stratégie de manière générale ainsi que les hypothèses et objectifs définis servent majoritairement d'élément mobilisateur et pour permettre de se rendre compte des efforts à mettre en place et des changements à envisager. Lors de l'élaboration, celle-ci a d'ailleurs été revue à la baisse sur un bon nombre d'objectifs afin de se rapprocher au maximum des possibilités du territoire. Malgré tout, il sera difficile pour le territoire d'atteindre certains d'entre eux compte tenu de moyens mis à disposition à la CCEDA. L'évaluation continue et à mi-parcours du PCAET aura notamment pour objectif de mettre en cohérence les moyens et les objectifs selon les résultats obtenus. → Pas de modification</p>
	<p>La stratégie du PCAET est déclinée en quatre axes, présentés dans la partie 6. L'axe 1 (page 46) pourrait formuler l'objectif sur le PLUi (« responsable et raisonné ») de manière moins vaste et plus adaptée aux dispositions du code de l'urbanisme (par exemple « créer un PLU ou PLUi s'inscrivant dans les objectifs de développement durable et notamment de la loi Climat et Résilience ») ; Le programme d'action fait apparaître un 5e axe, celui de l'exemplarité, absent de ceux présentés dans la stratégie.</p>	<p>L'élaboration d'un PLUi-H vertueux et durable constitue une sous-action spécifique car l'axe 1 est volontairement défini pour s'inscrire dans des actions plus larges que la seule réalisation d'un document d'urbanisme : rénovation de l'habitat, sensibilisation... → pas de modification prise en compte  Les axes ont été mis en cohérence avec le plan d'actions final.</p>
	<p>Remarques de forme</p>	<p>Certaines remarques de formes ont été prises en compte et le rapport modifié en ce sens.</p>
<b>D) PLAN D' ACTIONS</b>		
D)1)	<p>Réalisation d'un document de synthèse du plan d'actions (tableau) : priorités d'action, coûts prévisionnels et gains attendus → appropriation du plan et identifier les convergences d'actions, assurer le suivi et le pilotage du plan.</p>	<p>Une fiche de synthèse du budget prévisionnel a été réalisée en annexe des fiches actions. Elle sera complétée par les priorités.</p>
	<p>Nombre total d'ETP prévu (2,5 ETP pour la CCEDA) cohérente avec l'ambition pour la mise en œuvre. Fléchage de ces missions sur les effectifs actuels pas précisé, ni recrutements éventuels. Synthèse des besoins en ETP identifiés dans les fiches actions, pour l'ensemble des pilotes d'action identifiés → évaluation de ce besoin</p>	<p>Le fléchage précis des missions sur les effectifs est uniquement précisé sur les sous-actions concernées. Il est à ce jour encore difficile d'estimer précisément la charge de travail qui sera demandée sur chacune d'entre-elle. La CCEDA a fait le choix de rester assez souple pour pouvoir ajuster les besoins en cours de PCAET.</p>
	<p>Grand nombre d'indicateurs de réalisation (60) et d'efficacité (38) envisagés. S'assurer de la facilité d'obtenir la donnée de l'indicateur annuellement (donnée interne ou auprès d'autres structures) et de l'interprétation possible des données.</p>	<p>Les indicateurs de réalisation sont effectivement nombreux, mais ont été défini après recensement des données disponibles à la fois en interne, sur des données publiques, ou encore par des partenaires associés (Aduhme, SBA...).</p>

		Le choix du grand nombre permettra si besoin, d'en écarter certains en cours de PCAET dans le cas d'une obtention et/ou interprétation trop difficile(s).
	Plus juste de renommer les « kWh économisés » en « évolution de la consommation en kWh » et les « kgCO2 évités » en « évolution des émissions de CO2 ». Tableau à compléter avec valeurs de référence manquantes et la source de données. Quant aux indicateurs de réalisation, le remplissage du tableau avec les données de référence est nécessaire.	Remarque prises en compte → modification effectuée sur les tableaux d'indicateurs. Les sources de données ont été indiquées, cependant les valeurs de références manquantes seront remplies au fur et à mesure du suivi des données.
D)2)a)	<b>Habitats et espaces résilients</b> Chiffres présentés différents de ceux du diagnostic	Les chiffres ont été mis en cohérence avec les données du diagnostic
	Coût de rénovation, à 300 €/m <sup>2</sup> trop faible	Remarque prise en compte → budget complété pour la rénovation BBC à 800/m <sup>2</sup>
	La sous-action 1-C sur la rénovation énergétique des bâtiments publics pourrait être complétée : identification des bâtiments prioritaires (décret tertiaire).	Remarque prise en compte → sous action 1-C complétée
	Ajout de sous-actions : mise en place d'une densité minimale de construction à proximité des transports et services ; stratégie de repérage et de réinvestissement des friches économiques.	La première proposition de sous-action sur la densité minimale de construction semble trop précise à ce jour à définir dans le PCAET, ce dernier ayant déjà prévu de nombreux outils pour réaliser un PLUiH exemplaire (OAP) Concernant le repérage et réinvestissement des friches, un point a été ajouté dans la sous action 2-C.
	Action I.2.B, prise de compétence réseaux de chaleur par TE63 2023 et non 2022.	Remarque prise en compte → correction effectuée
D)2)b)	<b>Déplacements et transports</b> Viser une prise en compte des enjeux de mobilité dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H	La prise en compte du PLUiH et des problématiques d'aménagement a été mentionné dans les sous-actions 1.A et 2.E.
	Le schéma directeur des installations de recharge pour véhicule électrique est désormais terminé et approuvé.	Remarque prise en compte → modification effectuée
	Intégrer la réalisation d'un plan de mobilité simplifié (PDMS)	La réalisation d'un PDMS est un projet intéressant mais pas à l'ordre du jour de la CC. De plus, il englobe l'ensemble des actions de l'axe II et ne constitue donc pas une action à part entière → pas de modification
	Sous-action II.1.C : un état des lieux du potentiel de jours de télétravail par actif sur le territoire pour consolider les hypothèses formulées.	Remarque prise en compte → ajout d'une ligne dans la sous-action
	Sous-action II.2.B : justifier adéquation entre niveau d'ambition de réalisation des aménagements cyclables et part modale pour les modes actifs visée à 4 % en 2030	Remarque prise en compte → justification par des actions nombreuses et ambitieuses sur les aménagements cyclables.
	Dans les objectifs de l'action II.4, préciser l'obligation de la loi climat et résilience ; verdissement de 70 % de la flotte de véhicules des collectivités territoriales à 2030.	Remarque prise en compte → ajout dans la sous action 4.B
	Action II.5 : enjeu d'un travail conjoint entre les autorités organisatrices de la mobilité (SMTUT et Région) et l'EPCI à souligner, car nécessaire à la bonne réalisation et réussite des sous-actions	Remarque prise en compte → ajout dans la sous action 5.A
D)2)c)	<b>Consommations et productions</b> Réduction des déchets présentée comme levier important de réduction des émissions de GES mais pas mis en avant dans la stratégie.	Remarque prise en compte → formulation corrigée : il s'agit d'un levier non négligeable mais pas très important en comparaison d'autres secteurs plus émetteurs (mobilité, habitat)

	Rattachement non évident de l'indicateur du nombre de récupérateurs d'eau de pluie à une des sous-actions.	Indicateur mal placé → il a été déplacé dans l'axe « exemplarité de la collectivité »
	Sous-actions III.2.C : collecte des biodéchets en vue d'une méthanisation et III.4.E : déploiement de la méthanisation (collecte des professionnels) pourraient être regroupées en une seule sous-action.	Remarque prise en compte → modification effectuée
	Sous-action III.3.A ; accompagnement des agriculteurs au projet AP3C (programme d'adaptation des pratiques culturales au changement climatique) pas clairement détaillé et leviers financiers pas mentionnés.	Il s'agit d'une action portée par la Chambre d'agriculture et qui a été inscrite au PCAET car directement liée aux enjeux d'adaptation. En revanche, les moyens et leviers financiers n'ont pas été identifiés car non portés par la CCEDA.
	Sous-actions III.4.C. et III.4.D, TE63 pourrait être sollicité comme partenaire.	Remarque prise en compte → modification effectuée
D)2)d)	<b>Espaces naturels et aquatiques</b> Pour la sous-action IV.1.C, TE63 pourrait être sollicité comme partenaire.	Remarque prise en compte → modification effectuée
	Dans la sous-action IV.2.D, corriger « bandes enherbées » par « noues » et « gestion raisonnée » par « gestion intégrée ». Sous-action doit être plus large que la réutilisation de l'eau récupérée et doit impliquer une gestion de l'eau pluviale à la parcelle, en privilégiant l'infiltration de l'eau et en limitant le rejet vers un réseau d'eau pluvial public.	Remarque prise en compte → modification effectuée
D)2)e)	<b>Exemplarité de la collectivité</b> Action V.1 : cumul des ETP = 2,5. Pérennisation d'un ETP environnement pourrait ne pas être suffisant.	Il est difficile d'estimer les ETP nécessaires à l'ensemble des actions du PCAET, tant celui-ci est dense. L'estimation des besoins et recrutements éventuels se fera nécessairement au cours de la mise en place, ou des choix selon la priorisation qui a été faite.
	Action V.2.B : travaux sur les systèmes d'éclairage des bâtiments pourraient être complétés par l'éclairage public, en lien avec TE63.	Remarque prise en compte → modification effectuée
	Action V.3 : prévoir la réalisation d'un plan de mobilité employeur (PDME) → vision à l'échelle de la CCEDA pour promouvoir les mobilités alternatives à l'autosolisme	Les effectifs de la CCEDA sont à ce jour trop réduits pour que cette démarche soit intéressante. En revanche une réflexion pourrait être menée avec une éventuelle augmentation des effectifs.
	Intégration d'une fiche action supplémentaire : décliner les orientations stratégiques du PCAET dans l'ensemble du PLUi-H en cours d'élaboration.	Les orientations du PCAET dans le PLUiH se traduisent par l'action I.2.C majoritairement, ainsi que dans plusieurs sous-actions d'autres axes. Cela ne nécessite pas selon la CC une fiche spécifique.
	Remarques de forme diverses (cf avis détaillé)	Remarques de formes prises en compte → modifications effectuées